

COMMUNE DE HADOL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 Février 2016

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 19

Présents : 18 Votants : 18

Date de la convocation : 16/02/2016

Présents : COLIN R, COURTOIS-PAULUS A, HACH S, BONNAVENTURE C, GEORGE M, GEORGEL M, AUBERTIN V, CARITEAU J-P, COLIN A, COUTINHO V, FRICOT F, LATRAYE E, MANGEOL S, MATHIEU M, MOUGEL D, RICHARD P-A, SERVVRANCKX A et VAUTRIN-ROLLOT A.

Madame Monique MATHIEU a été nommée secrétaire.

Absent : Jean-Michel GABRION

Le jeudi 25 Février 2016 à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Hadol sous la Présidence de Monsieur Roger COLIN, Maire.

Concernant le compte-rendu de la séance du 4 février 2016, soumis à validation, l'équipe majoritaire a souhaité apporter la précision suivante :

Au sujet de l'adoption du projet de fusion des écoles élémentaire et maternelle, il avait été rapporté « L'inconvénient non négligeable est la perte de l'identité de la maternelle ».

Il y a lieu de remplacer cette phrase, qui ne reflète pas les propos tenus, par : « Les services de l'éducation nationale ont soulevé l'importance de l'identité de l'école maternelle (fonctionnement propre lié à l'accueil des enfants en bas âge). Sur les conseils de Monsieur l'Inspecteur de circonscription, les élus et les enseignants veilleront à ce que cette école conserve son identité. »

En préambule à la réunion, Monsieur le Maire a annoncé la démission de Monsieur Lucien MILLION de la liste « Ensemble pour Hadol » pour raisons professionnelles.

Il fait part de l'acceptation de Monsieur Daniel MOUGEL de siéger et lui souhaite la bienvenue.

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire, à l'unanimité des membres présents,

- **ELIT** Madame Emilie LATRAYE membre de la Commission Forêt-Cadre de Vie et Monsieur Daniel MOUGEL membre des Commissions Bâtiment-Matériel et Urbanisme,

- **PROPOSE** pour la représentation à la C2VRM :

Commission environnement et Pays d'Epinal : Monsieur Daniel MOUGEL,

- **DECLARE** que les Comptes de Gestion du Budget Principal et du Budget Forêt dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2015 ~ budget Principal dressé par le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou <i>Déficit</i>	Recettes ou <i>report</i>	Dépenses	Recettes ou <i>report</i>
<i>Résultats reportés</i>	177 985.37 €	-	-	673 882.14 €
<i>Affectation</i>				
Opérations de l'exercice	1 132 236.81 €	1 106 199.48 €	1 447 199.16 €	1 644 188.89 €
TOTAUX	1 310 222.18 €	1 106 199.48 €	1 447 199.16 €	2 318 071.03 €
Résultats de clôture	-204 022.70 €			870 871.87 €
<i>Restes à réaliser</i>	629 500.00 €	408 000.00 €		

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2015 ~ budget Forêt dressé par le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou <i>Déficit</i>	Recettes ou <i>report</i>	Dépenses	Recettes ou <i>report</i>
<i>Résultats reportés</i>	72 230.27 €		-	90 961.88 €
<i>Affectation de 2014</i>		76 930.27 €		
Opérations de l'exercice	80 524.46 €		251 236.26 €	259 576.76 €
TOTAUX	152 754.73 €	76 930.27 €	251 236.26 €	350 538.64 €
Résultats de clôture	-75 824.46 €			99 302.38 €
<i>Restes à réaliser</i>	2 500.00 €			

- **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2015 ~ budget Principal au budget de l'année 2016 comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 425 522,70 €
- Résultat de fonctionnement reporté : 445 349,17 €

- **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2015 ~ budget Forêt au budget de l'année 2016 comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 78 324,46 €
- Résultat de fonctionnement reporté : 20 977,92 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'adhésion à la carte PROS privilèges pour l'achat de timbres postaux,

Dans le cadre des travaux de restructuration de l'ancien bureau de Poste en boulangerie et logement,

- **DECIDE**, par application des critères de jugement des offres énoncés sur l'A.A.P.C, de retenir les opérateurs économiques suivants :

- Lot N° 1 : BATI 3000 St Jean du Marché pour 81 109,34 € H.T
- Lot N° 3 : ISOLECO Raves pour 7 831.05 € H.T
- Lot N° 4 : M.C.V Granges sur Vologne pour 22 426.36 € H.T
- Lot N° 5 : SERRURERIE MOSELLANE Téting sur Nied pour 17 328.56 € H.T
- Lot N° 6 : GONSOLIN Pouxoux pour 29 823.24 € H.T
- Lot N° 7 : CLAUDE Plombières les Bains pour 11 988.48 € H.T
- Lot N° 8 : THOCKLER Dounoux pour 26 700.00 € H.T
- Lot N° 9 : XOLIN Saint Amé pour 17 843.77 € H.T
- Lot N°10 : LAZZARIN Thaon les Vosges pour 24 285.31 € H.T
- Lot N°11 : P.I.D.C Saint Dié des Vosges pour 7 579.88 € H.T
- Lot N°12 : SDB Hennezel pour 16 519.50 € H.T

Monsieur Michel Georgel ayant quitté la salle,

- **DECIDE**, par application des critères de jugement des offres énoncés sur l'A.A.P.C, de retenir l'opérateur économique suivant :

- Lot N° 2 : GEORGEL et Fils pour 42 106.24 € H.T € H.T

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir,

- **DECIDE d'augmenter** le coefficient d'emploi d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe qui passe de 14 heures à 20 heures hebdomadaires,

- **ACCEPTTE** la prise en charge financière par la commune des frais de formation PSC (Prévention et Secours Civique) pour le personnel communal et les intervenants au groupe scolaire,
- **DECIDE** la prise en charge, par la commune, des frais de formation BAFA pour deux bénévoles auprès des NAP organisées à Hadol, déduction faite des aides individuelles versées par la CAF,
- **ARRETE le règlement d'affouage à exploiter** tel que présenté et nommé pour l'année 2016, Messieurs Bernard BOULAY, Gilbert COLIN et Jean-Marc OLRÉY comme garants,
- **NOTE** que l'examen du projet d'arrêté Préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique sur le site des anciennes Tréfileries de Xertigny est différé dans l'attente des prescriptions du bureau d'étude mandaté par l'EPFL.

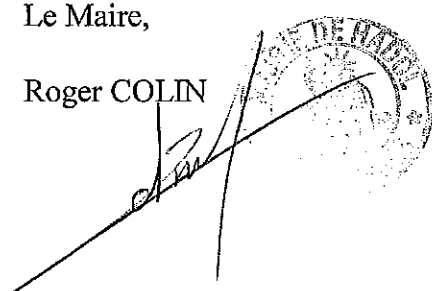
Informations et questions diverses :

Madame Corine BONNAVENTURE, Adjointe en charge de l'Urbanisme, informe que le dossier relatif à la modification simplifiée du PLU sera consultable en mairie du 1^{er} au 31 mars 2016.

Fait à Hadol, le 10 mars 2016

Le Maire,

Roger COLIN



La secrétaire de séance,

Monique MATHIEU

